

Reims, le 29 avril 2025

Le Secrétariat Académique du SNES Champagne Ardenne

à

Monsieur le Recteur de l'académie de Reims

Objet : Authentification parcoursup

Monsieur le Recteur,

Nous recevons régulièrement des demandes de la part des membres de commissions chargés d'examiner les dossier d'admission en BTS au sujet de la procédure d'authentification sur parcoursup.

la procédure demande une double authentification et donc la nécessite d'utiliser un logiciel tiers pour procéder à cette authentification. Il existe une explication sous la forme d'une vidéo tutorielle. Mais nous avons plusieurs questions :

- Pourquoi avoir choisit Youtube comme vecteur de publication de cette vidéo. L'éducation nationale disposant de peertube ?
- L'explication propose l'installation d'une application tiers de type TOTP sur smartphone. Vous n'êtes pas sans savoir que les enseignants ne disposent pas encore de smartphone professionnel. Installer une application professionnelle sur un outil de communication personnel n'est donc pas une solution envisageable.
- Il existe d'autres possibilités qui consistent à installer une application sur un ordinateur, ou une extension sur un navigateur. Les commissions se réunissant dans les établissements, pourquoi une de ces solutions n'est pas mise en place sur le matériel éducation nationale ?
- Les dossiers n'étant théoriquement pas accessibles à l'extérieur des établissements, est-il vraiment nécessaire d'utiliser la double authentification ?

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Secrétariat Académique,

Frédéric Lopez  
Secrétaire Académique.